

Série : Histoire de l'Église
Leçon 25 : Les précurseurs de la réforme
Jean Huss (1369-1415) – Partie 2

Prêché mercredi le 8 juillet 2015
Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda
Par : Marcel Longchamps

Formation biblique pour disciples

(Comprenant des études sur tous les livres de la Bible,
sur la théologie systématique et sur l'histoire de l'Église)

Disponible gratuitement en format PDF et en MP3

Voir le contenu détaillé sur le site Web

Série : Histoire de l'Église (T-3)

Leçon 25 : Les précurseurs de la réforme – Jean Huss (1369-1415) – Partie 2

Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda

Adhérent à la Confession de Foi Baptiste de Londres de 1689

www.pourlagloiredechrist.com

Par : Marcel Longchamps

INTRODUCTION

Nous avons vu dans les dernières leçons comment les idées de Wyclif rayonnèrent considérablement en Angleterre et hors d'Angleterre, particulièrement à **Prague** et dans toute l'Europe centrale, où elles inspirèrent un autre grand pré-réformateur Jean Huss.

Dans la partie 1 de notre étude sur Jean Huss, nous avons vu comment l'influence de Jean Huss s'étendit au point d'alerter les autorités de l'Église catholique qui finirent par l'excommunier pour ses sympathies avec les thèses de Wyclif.

I) JEAN HUSS : DEVANT LE CONCILE DE CONSTANCE

Bien que Huss n'eût guère que 40 ans, il avait accompli la plus longue partie de sa remarquable carrière. Une plus courte, mais plus grande, était devant

lui. Dans la tranquillité de son lieu de naissance, il avait creusé plus profondément les Écritures et s'était affermi dans les vérités qu'il y avait puisées ; en même temps, dans la communion avec son Dieu et son Sauveur, il s'était fortifié en esprit pour le prochain combat.

Quant à lui-même, il semble bien n'avoir eu aucun doute sur ce qu'était Rome. Il avait été émancipé intérieurement de son esclavage et des ténèbres de ses enseignements, mais il ne s'en était point séparé extérieurement. Ce que Dieu lui avait enseigné et avait fait pour lui, il désirait y faire participer son pays qu'il aimait. Il avait préparé le terrain et répandu la bonne semence ; quelques fruits se montraient, mais le temps de la moisson n'était pas encore venu.

Il fallait attendre le jour de la Réformation. Il avait rendu témoignage à la vérité dans la chaire de Bethléem et par ses écrits ; il allait maintenant monter sur une autre scène devant un auditoire bien différent, et sceller par sa mort son témoignage. Presque toute la Bohême, d'ailleurs, était avec lui, surtout dans son opposition à la domination des prêtres.

Nous avons vu que pour mettre un terme au schisme qui déchirait l'Église, l'empereur Sigismond avait décidé le pape Jean XXIII à convoquer un concile à Constance. Comme le concile devait s'occuper aussi de juger et de réprimer les hérésies de Wyclif et de Huss, l'empereur demanda à son frère Wenceslas, roi de Bohême, d'envoyer Huss à Constance pour paraître devant le concile.

Il promit de lui donner un sauf-conduit pour le protéger. Huss continuait à s'occuper avec bonheur et bénédiction de la prédication de l'Évangile, lorsqu'il reçut l'ordre de partir pour Constance. Il n'avait pas besoin d'être pressé d'obéir. Depuis longtemps il désirait d'avoir l'occasion de se laver publiquement de l'accusation d'hérésie et d'exposer sa foi et son enseignement, et en même temps il avait à cœur de rendre témoignage contre les corruptions de l'Église. Il écrivit à l'empereur : « Sous le sauf-conduit de votre protection, avec la permission du Très-Haut, je partirai au prochain concile de Constance ».

Plusieurs de ses amis à Prague, où il était retourné, craignaient pour sa sûreté, mais rien ne put ébranler sa résolution. Il remettait sa cause à Dieu.

« Si ma mort », disait-il « peut glorifier son nom, qu'Il veuille la hâter, et m'accorder la grâce d'endurer avec courage tout le mal qui peut m'arriver. Mais s'il vaut mieux pour moi que je revienne vers vous, alors supplions Dieu que ce soit sans aucun mal, je veux dire sans que sa vérité ait souffert, de sorte que nous soyons désormais capables d'arriver à une plus pure connaissance de la vérité, pour détruire les doctrines de l'Antichrist et laisser un bon exemple à nos frères ».

Le sauf-conduit de l'empereur était ainsi conçu : « À tous les princes séculiers et ecclésiastiques... et à tous nos sujets... Nous vous recommandons avec une entière affection, à tous en général et à chacun en particulier, l'honorable maître Jean Huss, bachelier en théologie, maître ès arts, porteur de ces présentes, se rendant au concile de Constance et que nous avons pris sous notre protection et sauvegarde ». Huss avait de plus une déclaration d'orthodoxie signée par le nouvel archevêque de Prague, et une recommandation du roi.

Le 11 octobre 1414, Huss quitta Prague ; le roi lui avait donné pour l'accompagner les chevaliers Wenzel de Duba et Jean de Chlum. Partout, dans le cours de son voyage, qui dura plusieurs jours, on lui témoigna un grand intérêt ; les foules accouraient sur son passage pour le voir, et il en profitait pour rendre raison de l'espérance qui était en lui et pour annoncer ce que l'Écriture lui avait enseigné. Le 3 novembre, il entra dans Constance. L'empereur n'y était pas encore, mais le pape Jean XXIII s'y trouvait déjà, et Huss lui fit connaître son arrivée. Durant quatre semaines on le laissa tranquille, mais ses ennemis personnels, Paletz avec eux, étant arrivés, ils mirent tout en œuvre contre lui.

Le 28 novembre, Huss était dans son logement avec le chevalier de Chlum, lorsqu'on annonça des visiteurs. C'étaient les évêques d'Augsbourg et de Trente avec deux autres. Ils venaient l'assigner à paraître devant le pape. Huss protesta ; c'était dans le concile qu'il voulait être entendu. Le chevalier de Chlum protesta aussi, mais les évêques lui donnèrent l'assurance que l'on n'avait aucune mauvaise intention contre Huss. Ils partirent donc. Au bas de l'escalier, ils rencontrèrent la maîtresse de la maison qui prit congé de Huss avec larmes. Il lui donna sa bénédiction.

Arrivé devant le pape, ses ennemis produisirent contre lui une longue liste d'accusations. Ils se réjouissaient de l'avoir entre leurs mains et disaient ouvertement : « Maintenant que nous te tenons, nous ne te lâcherons pas jusqu'à ce que tu aies payé le dernier quadrant ». Des soldats avaient été placés dans les rues adjacentes pour prévenir tout trouble. Vers le soir on ordonna à de Chlum de se retirer ; Huss devait rester.

Le chevalier vit alors le piège qu'on leur avait tendu et, rempli d'indignation, il se rendit auprès du pape et lui reprocha sa trahison. Le pape déclara que ce n'était pas de son fait, mais de celui des cardinaux. Ce pouvait être vrai, car il était à leur merci. Huss refusant de se rétracter, fut mis en prison sous la garde du greffier de la cathédrale, et, huit jours après, il fut transféré dans la prison du couvent des dominicains, au bord du Rhin.

Le chevalier de Chlum se hâta d'informer l'empereur de la violation de son sauf-conduit. Dans toute la Bohême l'indignation fut grande, et les seigneurs de ce pays demandèrent à Sigismond qu'il fît mettre Huss en liberté.

L'empereur, au premier moment, fut rempli de colère et donna l'ordre de relâcher le prisonnier, menaçant de briser les portes de la prison si on ne le faisait pas. Mais lorsqu'il fut arrivé à Constance, les prêtres lui persuadèrent que l'on n'était pas *tenu de garder la foi à des hérétiques*, et Huss resta en prison.

Rien ne peut excuser le manque de foi de l'empereur, mais combien plus grand est le crime du pape, et des princes de l'Église qui, pour ne pas laisser échapper leur proie, l'ont poussé à ce parjure !

Avant de juger Huss, le concile avait à s'occuper de mettre fin au schisme. Dès la première séance, il fut décidé que les trois papes rivaux devaient renoncer à leur dignité avant que l'on pût nommer un nouveau chef suprême de l'Église. Jean XXIII, seul des trois présents au concile, promit, pour l'amour de la paix dans l'Église, d'abdiquer publiquement le lendemain. Mais qu'étaient les promesses, l'honneur et la conscience pour un tel homme !

Aidé par quelques amis, il s'enfuit de Constance sous un déguisement, afin que son absence empêchât le concile de prendre aucune décision.

L'empereur, irrité, le fit poursuivre. Jean fut saisi à Fribourg, ramené à Constance, et forcé de déposer les insignes de son pouvoir spirituel, le sceau et l'anneau du pêcheur.

L'archevêque de Salisbury déclara qu'un pape qui, comme Jean, s'était souillé de crimes de toutes sortes, méritait d'être brûlé. On l'enferma dans le château de Gottleben, le même où Jean Huss était tenu dans une étroite captivité. L'ex-pape resta là durant quatre ans jusqu'à la fin du concile.

Après qu'il se fut humilié devant le pape régnant, il fut mis en liberté et élevé au cardinalat. On n'usa pas d'une telle douceur envers l'intègre et innocent réformateur, comme nous le verrons.

À propos de la condamnation du pape, Huss écrivait à un ami : « Quand l'hiver viendra, ils sauront ce qu'ils ont fait en été. Considérez qu'ils ont jugé leur chef, le pape, comme digne de mort à cause de ses horribles forfaits.

Répondez à cela, vous docteurs qui prêchez que le pape est un Dieu sur la terre ; qu'il peut vendre et gaspiller les choses saintes comme il lui plaît ; qu'il est la tête de tout le corps de l'Église ; qu'il est le cœur de l'Église et la gouverne spirituellement ; qu'il est la source jaillissante de toute vertu et de toute bonté ; qu'il est le soleil de l'Église et le sûr refuge pour tout chrétien.

Oui, contemplez maintenant cette tête pour ainsi dire séparée par l'épée, ses péchés manifestés, cette source inépuisable tarie, ce divin soleil obscurci, ce cœur arraché et flétri par la réprobation, de sorte que nul ne peut y chercher un refuge ». La condamnation de Jean XXIII était en effet la justification de tout ce que Huss avait dit contre la puissance de Rome.

Quant au réformateur, bien qu'il sentît ce qu'avait de honteux le manque de foi de l'empereur, sa confiance ne reposait pas sur ce sauf-conduit. « Je me confie entièrement », écrivait-il, « dans le Dieu tout-puissant, mon Sauveur. Il m'accordera son Esprit pour me fortifier dans sa vérité, de sorte que je puisse faire face avec courage aux tentations, à la prison, et, s'il le faut, à une mort cruelle ».

Le cachot dans lequel Huss avait été enfermé était près de l'égout du couvent, de sorte qu'un air pestilentiel le remplissait. Le prisonnier tomba dangereusement malade. Le pape lui envoya son propre médecin, car, ainsi que le disait quelqu'un, « on ne désirait pas qu'il mourût de mort naturelle ».

Par l'intercession de ses amis, il fut transféré dans une prison plus saine du couvent des franciscains, et quelques jours après au château de Gottleben, où il fut enchaîné, les mains attachées la nuit par un cadenas au mur contre lequel était appuyé son lit. Là il attendit le moment d'être appelé devant le concile.

Le concile était bien résolu à mettre Huss hors d'état de propager ses enseignements, et il aurait voulu éviter le bruit d'un interrogatoire public. Différents passages que l'on avait tirés de ses écrits, étaient jugés suffisants pour passer outre à sa condamnation. D'un autre côté, plusieurs personnes venaient visiter le prisonnier dans sa cellule solitaire et le pressaient de reconnaître et d'abjurer ses erreurs.

Sur son refus, il était souvent insulté et maltraité. Il protesta contre cette manière d'agir secrète et inquisitoriale, et insista pour être traduit devant le concile afin de pouvoir se défendre publiquement. Son fidèle ami, le chevalier de Chlum, se rendit, avec quelques autres gentilshommes de Bohême, auprès de l'empereur, et le pria de prendre lui-même l'affaire en main. Leur demande fut favorablement accueillie, et l'on fixa un jour pour la comparution de Huss. Le dessein des prêtres fut ainsi déjoué.

Le 5 juillet 1415, Huss fut amené devant le concile. Sauf deux ou trois gentilshommes de Bohême qui lui restaient fidèles, il était seul devant cette grande assemblée d'ecclésiastiques, de princes et de seigneurs. Son corps était affaibli par sa longue détention et la maladie dont il se remettait à peine, mais son esprit était fort dans le Seigneur ; il était prisonnier, mais libre dans son âme. Il se reconnut comme l'auteur des livres qui lui furent présentés.

Puis on lut les passages incriminés qui devaient motiver sa condamnation. Les uns étaient des citations exactes de ses écrits, d'autres étaient dénaturées, il y en avait enfin d'entièrement fausses. Mais dès qu'il eut commencé à défendre ses doctrines en se fondant sur l'autorité des Écritures et sur le témoignage des Pères de l'Église, sa voix fut couverte par des cris

violents et tumultueux. Le bruit et l'agitation devinrent tels que le concile se vit obligé d'ajourner la séance.

Deux jours après, les débats continuèrent. L'empereur était présent pour maintenir l'ordre. Une éclipse de soleil presque totale remplit de terreur l'assemblée et les habitants de la ville. Une obscurité à peu près complète couvrait la cité, le lac et les campagnes environnantes. On pensait que le jour du jugement était arrivé.

Enfin la lumière reparut graduellement et Huss fut introduit. Ses accusateurs étaient là aussi nombreux, mais plus calmes. Le concile avait préparé une formule d'abjuration qu'il fut invité à signer. Huss répondit avec une dignité tranquille : « Je ne rétracterai rien de ce que j'ai dit ou écrit, à moins que l'on ne me prouve que mes paroles sont en opposition avec la parole de Dieu ».

Et comme on l'accusait d'avoir soutenu et répandu les enseignements de Wyclif, il convint d'avoir dit : « Wyclif était un vrai croyant ; son âme est maintenant dans le ciel, et je ne puis souhaiter pour la mienne une plus grande sécurité que celle que Wyclif possédait ». Les moqueries et les rires accueillirent cette confession simple et sincère. Après plusieurs heures de discussion, Huss fut reconduit dans sa prison, et les membres du concile se dispersèrent pour se reposer dans les jouissances et les plaisirs que la ville leur offrait.

Le jour suivant, Huss comparut pour la troisième fois. On lui lut trente-neuf articles renfermant les erreurs qu'on l'accusait d'avoir enseignées dans ses écrits, ses prédications et ses conversations privées.

Comme la plupart des réformateurs, Huss insistait surtout sur la doctrine du salut par la foi, sans les œuvres. En outre il affirmait que personne, de quelque charge ou dignité qu'il fût revêtu, fût-il pape ou cardinal, ne pouvait être un membre de la vraie Église de Christ, s'il menait une vie profane. « La vraie foi à la parole de Dieu », disait-il, « est le fondement de toutes les vertus ».

À l'appui de ses assertions, il en appelait au nom vénéré d'Augustin. Celui-ci soutenait que la possession des vertus apostoliques donnait seule à un

pape ou à des prélats un droit à la succession apostolique. « Le pape », disait-il, « qui n'imité pas Pierre dans sa vie, n'est pas un représentant de Christ, mais un précurseur de l'Antichrist ». Là-dessus Huss citait ce passage de saint Bernard : « Un esclave de l'avarice n'est pas un successeur de saint Pierre, mais de Judas Iscariote ». Devant ces citations le concile se trouvait très embarrassé, personne n'osant contredire des déclarations de docteurs aussi respectés.

Ainsi il y avait deux chefs principaux d'accusation contre Huss : il mettait en question la doctrine de l'Église romaine, et il condamnait le faux système de la papauté. Mais son affirmation hardie que nulle dignité royale ou sacerdotale n'avait de valeur devant Dieu, si ceux qui la possédaient vivaient dans des péchés mortels, fut surtout ce qui semble avoir emporté sa condamnation.

Le cardinal de Cambrai ayant taxé d'impiété cette déclaration, Huss affirma encore plus fortement qu'un roi qui vit en état de péché mortel, n'est pas un roi devant Dieu. Peut-être allait-il trop loin, car l'Écriture nous dit que toute puissance temporelle est établie de Dieu, mais peut-être aussi voulait-il dire que la dignité royale ne constituait pas un titre à faire valoir devant Dieu, et qu'elle n'excuse pas le péché.

Quoi qu'il en soit, ces paroles décidèrent de son sort. L'empereur indigné s'écria : « Jamais il n'y eut sur la terre un hérétique plus dangereux », à quoi le cardinal de Cambrai ajouta : « Comment ! Il ne te suffit pas d'abaisser la puissance spirituelle, tu veux aussi précipiter les rois de leur trône ! » « Un homme », avança un autre cardinal, « peut être un vrai pape, un vrai prélat, ou un vrai roi, alors même qu'il ne serait pas un vrai chrétien ». —

« Pourquoi donc », répondit Huss sans être effrayé, « avez-vous dépouillé Jean XXIII de sa dignité ? » — « À cause de ses iniquités manifestes », répartit l'empereur.

Les débats continuèrent. On pressa Huss de toutes manières de rétracter ses erreurs et de reconnaître que les accusations portées contre lui étaient bien fondées. On lui demanda de se soumettre implicitement aux décisions du concile. Mais ni promesses, ni menaces n'eurent d'effet sur lui. « Abjurer », dit-il, « signifie reconnaître et abandonner une erreur que l'on aurait tenue.

Or quant aux opinions et aux doctrines que l'on m'attribue faussement, je ne puis naturellement pas les rétracter ; quant à celles que je reconnais et soutiens, je suis prêt, et de tout mon cœur, à les abandonner dès que le concile m'en aura enseigné de meilleures ».

La réponse fut : « Ce n'est point l'affaire du concile d'enseigner, mais de conclure, et d'attendre de toi l'obéissance pure et simple à sa décision. Si tu refuses, les peines résultant de ton obstination te seront appliquées ». Et là-dessus ceux qui auraient dû être de débonnaires pasteurs du troupeau de Christ exigèrent hautement et unanimement, ou une rétractation complète, ou la mort sur le bûcher.

L'empereur, à qui sa conscience pouvait bien lui reprocher son manque de foi, eut, dit-on, un entretien particulier avec Huss ; les plus habiles et les plus savants docteurs en philosophie et en théologie s'efforcèrent de l'ébranler et de l'amener à céder. Tout fut inutile ; Huss, avec modestie et fermeté, répliqua qu'il ne pouvait rétracter aucune de ses doctrines, à moins qu'on ne lui en eût montré la fausseté par l'Écriture.

On le ramena dans sa prison. Son fidèle ami, le chevalier de Chlum, l'y suivit afin de le consoler par des paroles de sympathie. « Quel rafraîchissement », dit Huss une fois, « de voir ce vrai gentilhomme n'estimer pas au-dessous de sa dignité d'étendre sa main vers un pauvre hérétique dans les fers, et qui est abandonné de tout le monde ! »

C'est à ce véritable ami que Huss dans son cachot racontait un songe qu'il avait eu. Une nuit, il crut voir le pape et les évêques effacer les images de Jésus Christ qu'il avait fait peindre sur les murs de la chapelle de Bethléem. Ce songe l'afflige, mais le lendemain il voit plusieurs peintres occupés à rétablir les images en plus grand nombre et avec plus d'éclat.

Ce travail achevé, les peintres, entourés d'un grand peuple, s'écrient : « Que maintenant viennent papes et évêques, ils ne les effaceront plus jamais ». — « Et plusieurs peuples se réjouissaient dans Bethléem, et moi avec eux », ajoutait Huss. — « Occupez-vous de votre défense plutôt que de rêves », lui dit le chevalier de Chlum. — « Je ne suis point un rêveur », répondit Huss, « mais je tiens pour certain que l'image de Christ ne sera jamais effacée.

Ils ont voulu la détruire ; mais elle sera peinte de nouveau dans les cœurs par des prédicateurs qui vaudront mieux que moi ». **Ainsi ce qui occupait par-dessus tout ce prisonnier pour la vérité, c'était Christ et son triomphe.** Dieu lui donnait la sainte confiance que les ennemis de Christ ne prévaudraient pas contre Lui.

Lorsqu'on eut emmené Huss, l'empereur se leva et dit : « J'ai entendu les accusations portées contre Huss. Il en a reconnu quelques-unes comme vraies ; d'autres ont été soutenues contre lui par des témoins dignes de foi. Pour les unes comme pour les autres, il mérite la mort. S'il n'abjure pas toutes ses erreurs, il doit être brûlé. Il faut que le mal soit extirpé radicalement.

S'il se trouve à Constance quelques-uns de ses partisans, on doit sévir contre eux avec la plus extrême rigueur, et avant tout contre son disciple, Jérôme de Prague ». Ce jugement impérial ayant été rapporté au martyr, il dit simplement. « J'avais été averti de ne pas me fier à son sauf-conduit. Je me suis fait une grande et douloureuse illusion ; il m'a même jugé avant mes ennemis ».

Après cette scène, Huss fut laissé en prison durant un mois. De nouveaux efforts furent faits, même par des personnes du plus haut rang, pour l'engager à se rétracter. On espérait que cette pression incessante jointe à la faiblesse croissante de son corps, finirait par vaincre ce que l'on nommait son opiniâtreté.

Ce fut en vain. **Celui qui l'avait rendu capable de rendre sans trembler témoignage pour Christ devant ses ennemis, le fortifia aussi contre ces derniers assauts de Satan.** Il resta inébranlable, cependant toujours prêt, disait-il, à abandonner toute doctrine qui lui serait démontrée fautive d'après les Écritures.

II) JEAN HUSS : SA CONDAMNATION ET SA MORT

L'empereur Sigismond avait donné son avis, le concile n'avait plus qu'à confirmer la condamnation de Huss. Il se réunit le 6 juillet 1415 dans la cathédrale. Comme hérétique, le prisonnier dut rester dehors pendant la

célébration de la grand-messe. Ensuite l'archevêque de Lodi prêcha sur ce texte : « Afin que le corps du péché fût annulé » (Romains 6: 6).

Évidemment il entendait par là que l'hérétique devait être brûlé. Cette perversion du sens de la parole de Dieu répondait bien au dessein du concile. La prédication de l'archevêque ne renfermait autre chose que de violentes sorties contre toutes les hérésies et les erreurs jugées telles par l'Église romaine.

Il dirigea surtout ses coups contre Huss qu'il montra comme un hérétique aussi dangereux qu'Arius, et comme un faux docteur pire que Sabellius. Il termina par des louanges à l'adresse de l'empereur. « C'est ta charge glorieuse », lui dit-il entre autres, « de punir l'hérésie et de mettre fin aux schismes, et avant tout de châtier cet hérétique obstiné », et il indiquait Huss qui, à genoux, priait avec ferveur.

On lut contre lui environ trente chefs d'accusation. Huss tenta à plusieurs reprises de parler pour sa défense, mais on ne le lui permit pas.

La sentence fut prononcée à peu près en ces termes : « Comme Jean Huss, durant de longues années, a perverti le peuple en répandant des doctrines notoirement hérétiques et comme telles condamnées par l'Église, en particulier les doctrines de Wyclif, et qu'ainsi il a donné lieu à un scandale public ; comme il a avec opiniâtreté foulé aux pieds les clés (le pouvoir) de l'Église ainsi que les peines ecclésiastiques (*), et que, méprisant les juges ordinaires de la terre, il en a appelé à Jésus Christ comme Juge souverain, appel qui est insultant pour l'autorité spirituelle et tend à la faire mépriser ; comme de plus il a persisté dans ses erreurs jusqu'au dernier moment, et les a maintenues devant le concile ; en raison de cela nous décidons que, comme un hérétique obstiné et incorrigible, il soit dépouillé de ses saintes dignités (***) et en soit déclaré indigne ».

(*) L'interdit qui avait été prononcé, et malgré lequel Huss avait continué à prêcher.

(**) De son caractère de prêtre.

Après la lecture de ce jugement, Huss commença à prier à haute voix pour ses ennemis, ce qui fut accueilli par un rire moqueur de la part de quelques

membres du concile. Mais Huss élevant ses mains en haut, s'écria : « Vois, ô Sauveur miséricordieux, comment ce concile juge comme erreur ce que tu as enseigné et pratiqué. Toi, Jésus, accablé par tes ennemis, tu as remis à ton Dieu et Père ce qui te concernait. Tu nous as ainsi laissé ton exemple, afin qu'opprimés aussi, nous ayons notre recours au jugement de Dieu ».

Il déclara encore une fois solennellement qu'il n'avait conscience d'aucune hérésie, et ne pouvait abjurer ce qu'il n'avait pas enseigné. Puis jetant un regard perçant sur Sigismond, il ajouta : « Je suis venu dans ce concile en me confiant au sauf-conduit de l'empereur ». Sigismond baissa les yeux, confus au souvenir de son manque de foi.

La veille du jour fixé pour l'exécution du saint martyr, il reçut la dernière visite de son fidèle ami, le chevalier de Chlum. « Mon cher maître », lui dit celui-ci, « je suis un homme ignorant et, par conséquent, absolument impropre à donner un conseil à un homme aussi éclairé que vous. Malgré cela, je vous prie instamment que si dans votre for intérieur vous avez conscience de quelque une des erreurs dont on vous accuse, vous n'ayez pas honte de la rétracter et de l'abandonner.

Mais si vous êtes persuadé de votre innocence, je suis si éloigné de vous conseiller de dire quelque chose contre votre conscience, que je vous exhorte plutôt à souffrir toute espèce de torture plutôt que de rétracter ce que vous tenez pour vrai ». Huss, profondément touché, répondit avec larmes. « Dieu m'est témoin que j'ai toujours été et que je suis encore prêt à rétracter de tout mon cœur et avec serment quelque erreur que ce soit qui m'aura été montrée telle par les Écritures ».

Selon le jugement du concile, Huss fut dégradé de son caractère de prêtre. L'archevêque de Milan assisté de six évêques procéda à cette triste cérémonie. Huss fut revêtu des vêtements sacerdotaux, on plaça dans sa main le calice ou coupe de la Cène, et il fut conduit devant le maître-autel comme pour célébrer la messe.

Il se laissa faire tranquillement et fit seulement la remarque que « son Sauveur aussi avait été livré aux moqueries revêtu d'un habit royal ». On lui ôta le calice des mains, on le dépouilla des vêtements consacrés, et on effaça de sa tête les traces de la tonsure. En lui retirant le calice, les prêtres dirent :

« Ô Judas maudit, qui as abandonné le conseil de paix et as pris part à celui des Juifs, nous te retirons le saint calice rempli du sang de Jésus Christ ». — « Je me confie », répondit Huss, « en la miséricorde de Dieu, et je boirai de sa coupe aujourd'hui dans son royaume ». — « Nous livrons ton âme aux diables de l'enfer », s'écrièrent les évêques. — « Mais moi », dit le martyr, « je remets mon esprit entre tes mains, Seigneur Jésus Christ ; je te recommande mon âme que tu as sauvée ».

Rome repousse l'accusation de verser le sang. Le concile déclara donc que l'hérétique Huss était retranché du corps de l'Église et placé hors de son domaine, et elle le livra comme laïque au jugement du pouvoir séculier. C'était la sentence de mort. L'empereur ordonna l'immédiate exécution du condamné.

L'électeur Louis de Bavière, maréchal de l'empire, accompagné de huit cents chevaliers et d'une grande foule de peuple, conduisit Huss au lieu du supplice dans une prairie hors de la ville. Le cortège s'arrêta un instant devant le palais épiscopal. Là on brûla une quantité des livres du réformateur.

Huss sourit à la vue de cet acte de mesquine vengeance. Il essaya de dire quelques mots à la garde impériale et au peuple, mais l'électeur ne le permit pas, et donna l'ordre de continuer la marche. Rien ne pouvait troubler la paix du courageux témoin de la vérité : Dieu était avec lui. En s'avancant vers le lieu où le bûcher se dressait, il chantait à haute voix des Psaumes et priait avec tant de ferveur que le peuple disait : « Nous ne savons pas ce que cet homme a fait, mais nous l'entendons adresser à Dieu des prières magnifiques ».

Arrivé près du bûcher, Huss s'agenouilla, pria pour que Dieu pardonnât à ses ennemis, et recommanda son âme à Christ. Le poteau où il fut attaché était planté profondément en terre. Des piles de fagots furent entassées sous ses pieds. On l'attacha fortement au poteau, puis on empila autour de lui du bois jusqu'à son menton.

Avant de donner l'ordre d'allumer le feu, le maréchal de l'empire lui demanda si, dans ce dernier moment, il ne voulait pas abjurer ses erreurs et sauver son âme et sa vie. « Quelles erreurs ? » répondit Huss. « Je ne me

sens coupable d'aucune. J'appelle Dieu à témoin que tout ce que j'ai écrit et prêché l'a été en vue de sauver les âmes du péché et de la perdition ; et ce que j'ai écrit et prêché, je le scelle aujourd'hui volontiers de mon sang ».

Le feu fut mis au bûcher, et comme les flammes l'entouraient, Huss commença à chanter à haute voix : « Jésus, fils de David, aie pitié de moi ! » Ses souffrances furent de courte durée. Comme d'une voix affaiblie il répétait pour la troisième fois ces paroles, l'épaisse fumée et la flamme poussées par le vent contre son visage, l'étouffèrent avant que son corps fut consumé.

Jésus avait eu pitié de lui, et son esprit bienheureux était allé près de son Sauveur dont il avait été un fidèle témoin. On alluma le bûcher une seconde et une troisième fois, afin qu'il ne restât que des cendres de sa personne et de ses vêtements, et ses cendres mêmes, recueillies avec la terre sur laquelle elles étaient répandues, furent jetées dans le Rhin.

Un écrivain dit : « Huss semble avoir pénétré plus avant que ses devanciers dans l'essence de la vérité chrétienne. Il demandait à Christ de lui faire la grâce de ne se glorifier que dans la croix et dans l'opprobre inappréciable de ses souffrances. **Il fut, si l'on peut ainsi dire, le Jean-Baptiste de la Réformation.**

Les flammes de son bûcher allumèrent dans l'Église un feu qui répandit au milieu des ténèbres un éclat immense, et dont les lueurs ne devaient pas si promptement s'éteindre ».

QUESTIONS D'ÉTUDE

1. Pouvez-vous répondre à ces questions?

A) Quel était le nom du pape qui fut démis de ses fonctions par les cardinaux pendant le Concile de Constance?

B) Comment s'appelait l'empereur qui avait garanti la sécurité à Jean Huss pour comparaître au Concile?

C) Que pensez-vous du courage de Jean Huss? Croyez-vous que ce fut la grâce de Dieu qui lui donna la capacité de demeurer ferme malgré les nombreux obstacles?

D) Voyez-vous la main de Dieu dans la préparation du terrain pour l'arrivée de la réforme?

2. Question de réflexion

A) Croyez-vous que le comportement des leaders de l'Église catholique sont en accord avec les Saintes Écritures?

B) Que pensez-vous de la dignité du comportement de Jean Huss et de son influence sur le peuple lorsqu'il fut conduit au bûcher?

3. Pour mieux profiter de la leçon

Demandons au Seigneur de nous révéler la signification du verset suivant :

Matthieu 16 : 18

18 Et moi, je te dis aussi que tu es Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

APPLICATIONS

1) Rendons grâce à Dieu d'avoir donné des leaders spirituels fidèles aux Saintes Écritures et forts pour poursuivre son œuvre de diffusion de l'Évangile en Europe.

2) Prions le Seigneur de nous donner un amour du Christ aussi profond que Jean Huss!

3) Voyons-nous le lien qu'il y a entre l'amour de la Bible de Jean Huss et son courage?

**QUE L'ÉTERNEL SOIT ADORÉ ET BÉNI POUR LES LEADERS
QU'IL A DONNÉS À SON ÉGLISE! A M E N !**

